

## Délibération n°41/20260420

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS** : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, E. CONDAMINE, G-C. VISCI, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY, V. UVIETTA, D. FLEURY

**EXCUSES** : G. LAYDEVANT (Pouvoir à S. VALLON)

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT** : Valérie CAZAUX

**Convocation du 14 avril 2026**

### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ADOPTION DU PROJET DE CREATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

- **VU** le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Sylvain VALLON, adjoint délégué aux projets, indique que,

La commune souhaite installer des caméras aux rares entrées du village ainsi que sur des points stratégiques (école, mairie, salle polyvalente). Le nombre de caméras souhaité est de 12. Cette stratégie a été définie à l'appui d'un diagnostic réalisé par le Groupement de gendarmerie départementale de l'Isère et notamment la cellule de Prévention technique de la malveillance.

Le projet de vidéo protection de la commune de Saint-Paul de Varces a pour objet :  
Le déploiement des équipements sur les sites concernés, soit :

- L'installation des caméras,
- L'installation des équipements de transmission,
- Les raccordements électriques des alimentations en énergie,
- L'installation du système de transmission,
- Le déploiement d'un lien de fibre optique dédié,
- Le déploiement des équipements du poste de supervision installé au sein des locaux de la mairie,
- Le paramétrage et la mise en service de l'ensemble du système de vidéo protection,
- La formation des utilisateurs,
- La maintenance du système de vidéo protection,
- Un système de dépôt des images en gendarmerie.

Au regard des deux devis reçus à ce jour, Monsieur Sylvain VALLON précise que le montant global des travaux est estimé à 131 757 € HT.

Monsieur Sylvain VALLON rappelle que Madame le Maire dispose, dans le cadre de sa délégation, de la capacité à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Le plan de financement du projet global est le suivant :

FINANCEURS	MONTANTS (HT)	REPARTITION
Région AuRA	50 000	38 %
Etat	36 053	27 %
Département de l'Isère	20 000	15 %
<b>Sous-Total des subventions</b>	<b>106 053</b>	<b>80 %</b>
<b>Auto-financement</b>	<b>25 704</b>	<b>20 %</b>
<b>Total</b>	<b>131 757</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet,
- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE Madame le Maire à mener les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,**  
**Cécile CURTET**  
**Le 20 avril 2026**



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, G. LAYDEVANT, E. CONDAMINE, G-C. VISCI, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY
- Contre : V. UVIETTA, D. FLEURY
- Abstention :